

# FICHE D'INSCRIPTION NATATION ENFANTS DEBUTANTS

A partir de l'année de naissance 2014  
(Années de naissance : 2014 , 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007)

## SAISON 2020/2021

### 1 - IDENTITE

NOM.....PRENOM .....

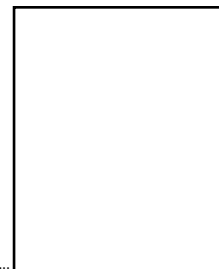
DATE DE NAISSANCE .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL .....VILLE .....

TELEPHONE FIXE .....TELEPHONE PORTABLE.....

ADRESSE MAIL.....



### 2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription l'année  1 séance / semaine : Commune : **162.00 €** / Hors C : **227.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

### 3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES	INSCRIPTION
Choix n° 1 De.....à.....			à l'année
Choix n° 2 De.....à.....			à l'année

**Pour compléter, reportez-vous au tableau. (Voir au dos)  
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

	<b>GRAINE DE NAGEURS N0</b>
<b>LUNDI</b>	17H15 – 18H00
<b>VENDREDI</b>	17H15 - 18H00

**Niveau 0** Graine de nageurs : Je ne sais pas nager

## 4 - CONDITIONS GENERALES

### NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- **Les dossiers incomplets ou nous parvenant après 23 août ne seront pas traités.**
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
  1. D'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
  2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
  3. 1 photo.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires**.
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Il appartient aux parents de prendre en charge les enfants en dehors des heures d'activités. L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an au minimum.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors du temps d'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- Bonnet de bain obligatoire et douche obligatoire. Les sacs doivent-êre entreposés dans les casiers prévus à cet effet (1€ récupérable).
- En raison de la nouvelle réglementation en lien avec la Covid-19, de nouvelles mesures sont susceptibles d'être applicables dès la rentrée de septembre concernant l'accès aux vestiaires.
- **Les enfants de moins de 7 ans pourront être accompagnés d'un parent jusqu'aux vacances d'automne. Cette période permettra aux enfants de prendre leurs repères dans l'établissement et d'être autonomes au retour des vacances.**

**Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.**

Date :

Signature

